



A Paris, le 30 octobre 2018

**M. Patrick Chaize**  
Sénateur de l'Ain  
Palais du Luxembourg  
15 Rue de Vaugirard  
75006 Paris

Ref : LJ/JH/18281

Objet :

- état des ponts gérés par les collectivités territoriales
- soutien apporté aux collectivités par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

PJ : communiqué de presse FO publié suite à la catastrophe de Gênes

Monsieur le Sénateur,

Vous êtes co-rapporteur de la mission d'information sur la sécurité des ponts créée au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, suite à la catastrophe de Gênes.

Je me réjouis de la création de cette commission qui traite d'un sujet grave auquel FO est particulièrement sensible. En tant que principale organisation syndicale représentant les ingénieurs et les techniciens en charge du réseau des routes nationales, FO a cru de son devoir d'alerter les pouvoirs publics sur les incertitudes et les risques que fait courir l'état des routes gérées par les collectivités territoriales à nos concitoyens. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le communiqué de presse qui en témoigne. En effet, si le réseau routier national n'inspire pas d'inquiétude à moyen terme, il n'en va pas du tout de même pour le réseau géré par les collectivités locales.

La Ministre des Transports a indiqué lors du Conseil des Ministres du 22 août 2018 suivant le drame : « Concernant les routes départementales et communales, les collectivités sont en charge de leur entretien. Cependant, l'Etat apporte son soutien technique aux collectivités à travers l'expertise et l'ingénierie du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). »

En conséquence, je souhaitais attirer votre attention sur l'incohérence - voire la schizophrénie - dont fait preuve le Gouvernement concernant la question cruciale de la sécurité des ouvrages d'art gérés par les collectivités territoriales.

L'actualité italienne a confirmé l'utilité d'un « établissement public jeune qui répond au besoin criant d'ingénierie et d'expertise des collectivités territoriales » (avis de l'Assemblée Nationale n° 113 – 2017-2018 - établi par M. Guillaume Chevrollier).



Or l'année 2018 a été marquée par une crise profonde du Cerema et des baisses des moyens et d'effectifs spectaculaires. De plus, le Gouvernement a annoncé la poursuite de la purge dans le cadre du PLF 2019, beaucoup plus violente pour le Cerema que pour l'ensemble des services du Ministère en charge de la Transition écologique et solidaire : -3,75 % des effectifs du Cerema, contre -2 % pour les services centraux et déconcentrés du MTES-MCTRCT.

C'est ainsi l'ingénierie de l'État qui disparaît, alors qu'il apparaît comme fondamental de conserver une capacité de contrôle des infrastructures et d'intervention au profit de la sécurité de nos concitoyens.

Après avoir liquidé l'assistance technique pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atesat), le Gouvernement suggère que le Cerema serait en capacité d'assurer une surveillance de 200 000 ouvrages d'art, alors que, dans le même temps, il en supprime des équipes entières et ne finance pas le renouvellement de ses matériels.

Dans ses réponses aux parlementaires qui l'ont saisi du sort du Cerema, le Gouvernement évoque des moyens « dimensionnés de façon à lui permettre d'accomplir ses missions et à préparer l'avenir ». Tous les observateurs indépendants et toutes les analyses comptables montrent que le patrimoine Cerema est en contraction et que sa pérennité n'est plus assurée si la purge se poursuit.

Par sa démission, Nicolas HULOT a montré que le Gouvernement n'hésitera pas à sacrifier l'avenir du pays pour des considérations comptables de courte vue, et que son action n'est pas à la mesure de l'enjeu.

Restant à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez nécessaires et rencontrer les membres de la commission afin de leur détailler les positions de FO, je vous prie d'accepter, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Secrétaire général**

Jean HEDOU